

p.B.15.21.Au. - CE/pb

Le 25 mars 1976

Note au Secrétaire généralRelations bilatérales  
Suisse-Autriche

Dans sa note détaillée du 18 mars 1976, l'Ambassadeur Diez vous a informé de l'état du contentieux entre la Suisse et l'Autriche, notamment en ce qui concerne les problèmes frontaliers. Les questions essentielles avaient été évoquées lors de la visite de M. Kirchschräger en Suisse, en mai 1974. Selon la lettre de l'Ambassadeur Keller du 24 février dernier, les questions bilatérales ne devraient pas être abordées au cours de votre visite.

Nous pensons cependant devoir attirer votre attention sur quatre problèmes importants qui restent actuellement en suspens :

1. Centrale nucléaire de Rütli : la construction de la centrale est renvoyée à plus tard mais le problème subsiste à long terme (voir note en annexe).
2. Importation des vins et fromages autrichiens. Cette question avait été évoquée du côté autrichien avant la visite de M. le Conseiller fédéral Graber à Vienne et Salzbourg en septembre 1975. Il a été convenu qu'elle serait traitée par la Division du Commerce et les autorités compétentes autrichiennes.

- 2 -

3. Traité d'établissement du 2.12.1875. Les autorités autrichiennes ont décidé (échanges de notes des 28 avril et 9 mai 1975) de ne plus appliquer l'art. 2 du traité qui prévoit que les ressortissants de chacune des parties contractantes jouissent sur le territoire de l'autre des mêmes droits que les nationaux, en ce qui concerne notamment l'acquisition, la possession et l'aliénation des immeubles et biens-fonds. Les autorités suisses examinent la possibilité de mettre fin à cette situation en revisant la "lex Furgler".
4. Réciprocité en matière de responsabilité administrative et dommages subis par un avion Swissair à Vienne en 1971. La Suisse a maintenant moins d'intérêt à la conclusion d'un accord en matière de responsabilité administrative (Amtshaftung) du fait que l'Autriche se refuse à y introduire une clause rétroactive. Cette disposition aurait facilité le règlement du litige qui oppose Swissair à l'Etat autrichien. Le procès en cours devant le "Landesgericht" de Vienne piétine; les expertises tendant à évaluer la responsabilité des fonctionnaires incriminés sont contradictoires.

Division politique I  
p.o.

*C. Caratsch*

C. Caratsch

Copie à : - Direction du droit international public  
- HT